

Projet de tramway : la concertation préalable

Le projet d'extension du réseau de tramway a fait l'objet d'une concertation préalable du 22 septembre au 16 novembre 2021 organisée par la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, maître d'ouvrage, sous l'égide de Dominique PACORY et Bruno BOUSSION, garants nommés par la Commission nationale du débat public (CNDP).



Réunion publique dans le cadre de la concertation pour le projet de tramway
©ANNE-BETTINA BRUNET

Tout au long de ces huit semaines, des réunions publiques, des ateliers

thématiques, des stands mobiles et permanences d'information, ainsi qu'une plateforme en ligne ont été mis à la disposition de tous. Au total, plus de 25 rencontres ont été organisées dans les communes directement concernées, dont Le Havre, Harfleur et Montivilliers. Elles ont donné au public l'occasion de s'informer sur le projet, débattre de son opportunité, et de répondre aux interrogations et attentes de la population.



Le bilan de la concertation

Vous trouverez dans les document à télécharger ci-dessous :

- Le projet présenté à la concertation
- La synthèse des contributions
- Les réponses de la Communauté urbaine aux demandes de précisions et recommandations des garants
- Les orientations prises par le maître d'ouvrage à l'issue de la concertation
- Les délibérations

Les 4 principales orientations retenues

- **La desserte de Graille-Soquence**

Le tracé empruntera l'avenue Jean-Jaurès pour desservir le quartier de Graville et de Soquence. Ce tracé permet de concilier un trajet direct et un temps de parcours optimisé entre Montivilliers, Harfleur et Le Havre avec une desserte efficace des quartiers Graville, Soquence, Champs-Barets, ainsi que du stade Océane.

● **Le terminus dans les quartiers sud**

Le terminus de la branche des quartiers sud sera positionné au cœur du quartier Vallée- Béreult en proximité du centre commercial et de la Fabrique des quartiers sud valorisant ainsi la centralité du quartier objet d'une rénovation urbaine d'envergure.

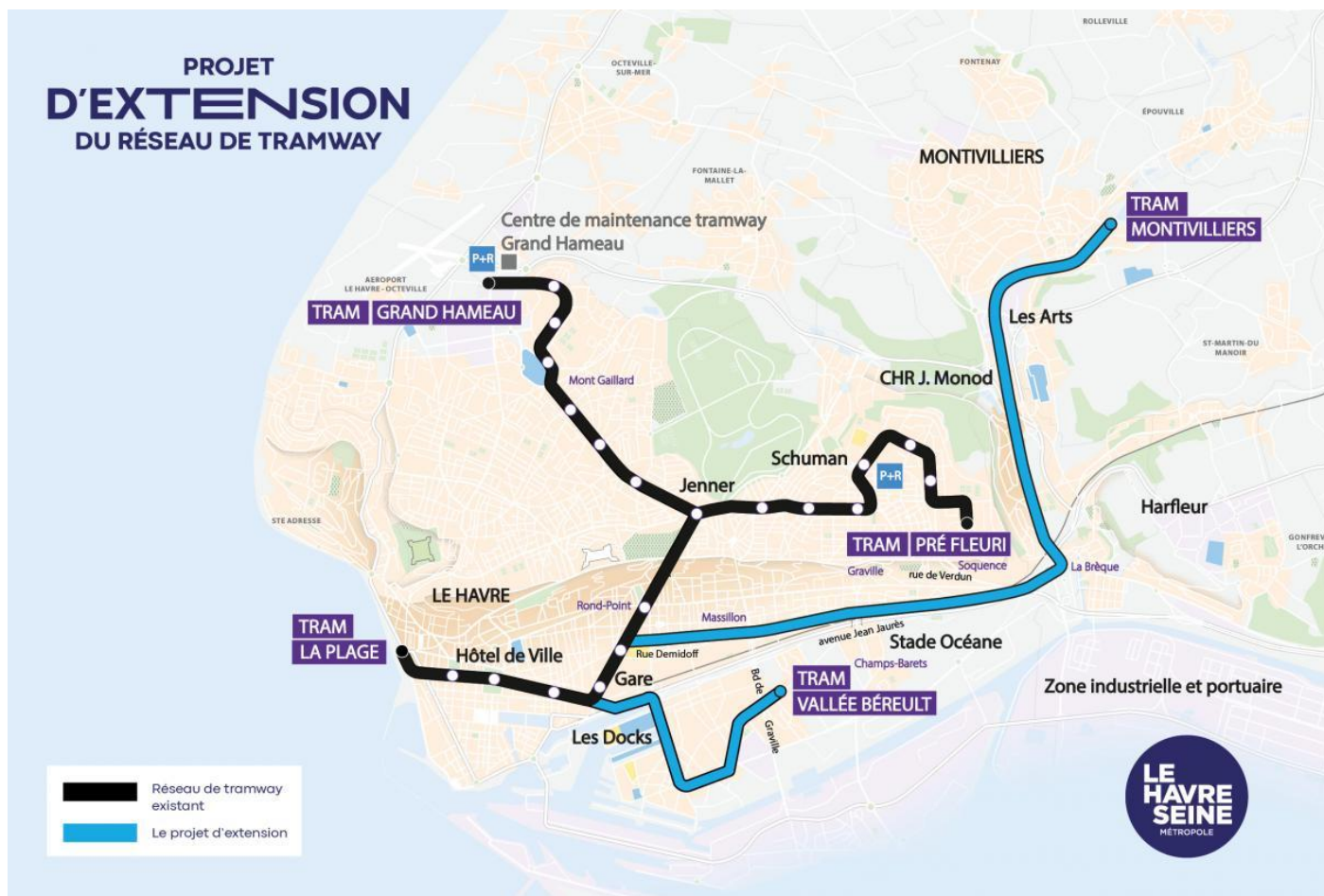
● **Le terminus de Montivilliers**

Le terminus de Montivilliers sera positionné au droit du parking de l'avenue Simone Veil. En effet, le site de la Payennière n'est pas apparu pertinent pour y implanter un parking-relais efficace en raison de son éloignement des voies de circulation principales et de son insertion dans un environnement naturel qu'il convient de préserver. Le terminus Simone Veil permet quant à lui d'éviter l'engorgement des circulations et du stationnement de la gare de Montivilliers et permettra de desservir le futur parc jardin de la Sente des rivières.

● **Les stations à Harfleur**

Les stations qui desservent la commune d'Harfleur seront localisées en proximité du centre-ville et du carrefour de la Brèque d'une part, en proximité du cœur de quartier de Beaulieu d'autre part.

Les grandes lignes du tracé adoptées



Projet d'extension du tramway : carte des tracés retenus

PLUS D'INFOS SUR LES GRANDES LIGNES DU TRACÉ ADOPTÉES